



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Servitudes d'Utilité Publique

Prescription de l'élaboration du PLUi le 25 janvier 2016 Projet de PLUi arrêté le 13 mars 2020 PLUi approuvé le 14 décembre 2020		Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Le président, Philippe SCHMIT
Date :	Phase : Approbation	Pièces n° :
CC Entre Beauce & Perche, 2 rue du pavillon, 28120 Illiers-Combray Tél 02 37 24 38 47 / contact@entrebeauceetperche.fr		5

Nomenclature des servitudes : conformément aux articles R126-1 et A126-1 du Code de l'urbanisme modifié par Décret n°2012-615 du 2 mai 2012 - art. 9 - JORF 5 mai 2012

I - Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

A. - Patrimoine naturel

a) Forêts

A7 : Servitudes relatives aux forêts dites de protection instituées en application des articles L411-1, L412-1 à L412-3, L413-1, R411-1 à R411-10, R412-1 à R412-18, R413-1 à R413-4 du code forestier ;

A8 : Prescriptions et interdictions auxquelles sont soumis les propriétaires en application des articles L531-1, R531-3 à R531-7, L424-3 R424-1 à R424-10, L541-2, R541-1 à R541-3, L421-1 à L421-5, R421-1 à R421-13, L343-1 L432-1 à L432-4, R432-1, R432-3 du code forestier (2) ;

c) Eaux

A4 : Servitudes prévues aux articles L215-4 et L215-5 du code de l'environnement ainsi qu'à l'article L151-37-1 du code rural, y compris les servitudes instituées en application du décret n° 59-96 du 7 janvier 1959 validées dans les conditions prévues au IV de l'article L211-7 du code de l'environnement ;

AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu des articles L1321-2 et R1321-13 du code de la santé publique ;

AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux minérales instituées en application des articles L1322-3 à L1322-13 du code de la santé publique.

EL10 : Règles prévues au I de l'article L331-4 du code de l'environnement applicables dans le cœur d'un parc national.

e) Zones agricoles protégées

A9 : Zones agricoles protégées délimitées et classées en application de l'article L112-2 du code rural.

B. - Patrimoine culturel

a) Monuments historiques

AC1 : Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles L621-1 et suivants du Code du patrimoine avec indication de leur étendue ;

Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L621-1 et suivants du Code du patrimoine.

Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine créées en application de l'article L642-1 du code du patrimoine.

b) Monuments naturels et sites

Sites inscrits ;

Sites classés ;

AC2 : Zones de protection de monuments naturels ou de sites créées en application de l'article L630-1 du code du patrimoine.

d) Réserves naturelles et parcs nationaux

AC3 : Périmètres de protection autour des réserves naturelles institués en application des articles L332-16 à L332-18 du code de l'environnement ;

c) Patrimoine architectural et urbain

AC4 : Zones de protection du patrimoine architectural et urbain instituées en application des articles L642-1 et L642-2 du code du patrimoine.

C. - Patrimoine sportif

JS1 : Terrains de sport dont le changement d'affectation est soumis à autorisation en application des dispositions de l'article 42 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984.

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

A. - Energie

a) Electricité et gaz

I3 Gaz et I4 Electricité

Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application des articles 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée,

De l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ;

De l'article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée ;

De l'article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964 ;

Servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz instituées en application de l'article R555-30 du code de l'environnement.

b) Energie hydraulique

I2 : Périmètres auxquels s'applique la servitude de submersion et d'occupation temporaire instituée par l'article 4 de la loi du 16 octobre 1919.

c) Hydrocarbures

I1 et I1bis : Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-lines d'intérêt général instituées en application de l'article 11 de la loi n° 58-336 du 29 mars 1958 et du décret n° 59-645 du 16 mai 1959 pris pour l'application dudit article 11;

Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-lines instituées en application de la loi n° 49-1060 du 2 août 1949 modifiée par la loi 51-712 du 7 juin 1951 et du décret du 8 juillet 1950 modifié par le décret n°63-82 du 4 février 1963.

I9 : Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de chaleur instituées en application de la loi n° 80-531 du 15 juillet 1980 relative aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur.

Servitudes relatives aux canalisations de transport d'hydrocarbures instituées en application de l'article R555-30 du code de l'environnement.

B. - Mines et carrières

I6 : Périmètres à l'intérieur desquels sont applicables les dispositions des articles 71 à 73 du code minier ;

I7 : Servitudes relatives à la protection des stockages souterrains de gaz naturel, d'hydrocarbures liquides, liquéfiés ou gazeux ou de produits chimiques à destination industrielle prévues à l'article 104-3 (I et II) du code minier.

C. - Canalisations

a) Produits chimiques

I5 : Zones auxquelles s'appliquent les servitudes attachées à la construction et à l'exploitation de canalisations de transport de produits chimiques, instituées en application de la loi n° 65-498 du 29 juin 1965.

Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques instituées en application de l'article R555-30 du code de l'environnement.

b) Eaux et assainissement

A5 : Zones où ont été instituées, en application de la loi n° 62-904 du 4 août 1962 et du décret n° 64-153 du 15 février 1964, les servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.

A2 : Servitudes attachées à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation instituée en application des articles 128-7 et 128-9 du code rural (4) ;

A3 : Servitudes de passage des engins mécaniques d'entretien et de dépôt des produits de curage et faucardement attachées aux canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement instituées en application des articles 128-6 et 138-1 du code rural (5) ;

A6 : Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage instituées en application des articles 135 à 138 du code rural (6).

D. - Communications

a) Cours d'eau

EL3 : Servitudes de halage et de marchepied instituées par les articles 15, 16 et 28 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure et par l'article 424 du code rural (7).

c) Voles ferrées et aérotrains

T1 : Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées par la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer,

L'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les vols publics (8) ;

T3 : La loi n° 66-1066 du 31 décembre 1966 établissant des servitudes au profit des lignes de transport public par véhicules guidés sur coussins d'air (aérotrains).

d) Réseau routier

EL5 : Servitudes instituées en application de l'article 3 du décret du 30 octobre 1935 portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques (9) ;

EL6 : Servitudes grevant les terrains nécessaires aux routes nationales et aux autoroutes instituées en application de l'ordonnance n° 58-1311 du 23 décembre 1958 et du décret n° 58-1316 du 23 décembre 1958 ;

EL7 : Servitudes attachées à l'alignement des vols nationales, départementales ou communales ;

EL11 : Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations en application des articles 4 et 5 de la loi n° 69-7 du 3 janvier 1969 (10).

e) Circulation aérienne

T6 : Servitudes grevant les terrains nécessaires aux besoins de la navigation aérienne instituées en application de l'article R 245-1 du code de l'aviation civile ;

T7 : Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement en application des articles R244-1 et D244-1 à D244-4 du code de l'aviation civile.

f) Associations syndicales autorisées - associations syndicales constituées d'office et leurs unions

EL12 : Servitudes de passage pour l'entretien d'ouvrages instituées en application du second alinéa de l'article 28 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004.

E. - Télécommunications

PT2 : Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L54 à L56-1 et R21 à R26-1 du code des postes et des communications électroniques ;

PT1 : Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques instituées en application des articles L57 à L62-1 et R27 à R39 du code des postes et des communications électroniques ;

PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application des articles L45-1 et L48 du code des postes et des communications électroniques.

III - Servitudes relatives à la Défense Nationale

AR1 : Servitudes de champ de vue instituées par la loi du 18 juillet 1895 concernant la détermination et la conservation des pastels électro-séraphiques, modifiée par la loi du 27 mai 1933 ;

AR2 : Servitudes attachées à la sécurité de la navigation et à la défense des cotes instituées en application de la loi du 11 juillet 1933 ;

AR3 : Zones et polygones d'isolement cités en application de la loi du 8 mai 1929 concernant les servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs ;

AR4 : Servitudes concernant rétablissement de terrains d'atterrissage destinés en partie ou en totalité à l'armée de l'air instituées en application du décret du 30 octobre 1935 ;

AR5 : Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires instituées en application des lois du 8 juillet 1791, 17 juillet 1819 et 10 juillet 1851 ;

AR6 : Servitudes aux abords des champs de tir créées en application de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1927.

IV - Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques

A. - Salubrité publique

a) Cimetières

Int1 : Servitudes relatives aux cimetières instituées par les articles L2223-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

b) Etablissements conchyliques

AS2 : Périmètres de protection installés autour des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers en application de l'article 2 du décret du 30 octobre 1935 sur la protection des eaux potables et les établissements ostréicoles.

B. - Sécurité publique

PM1 : Plans de prévention des risques naturels prévisibles établis en application de l'article L562-1 du code de l'environnement, ou plans de prévention des risques miniers établis en application de l'article 94 du code minier ;

PM1 : Documents valant plans de prévention des risques naturels prévisibles en application de l'article L562-6 du code de l'environnement ;

EL2bis : Servitudes instituées, en ce qui concerne la Loire et ses affluents, par les articles 55 et suivants du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure ;

PM1bis : Servitudes d'inondation pour la rétention des crues du Rhin résultant de l'application de la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991 portant diverses dispositions en matière de transports ;

PM2 Installations classées : Servitudes résultant de l'application des articles L515-8 à L515-12 du code de l'environnement ;

PM4 : Servitudes d'utilité publique instituées en application de l'article L211-12 du code de l'environnement ;

PM3 : Plans de prévention des risques technologiques établis en application de l'article L515-15 du code de l'environnement ;

PM2 : Servitudes d'utilité publique instituées en application de l'article 31 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire.

En application de l'article R126-1 du Code de l'urbanisme « doivent figurer en annexe au Plan Local d'Urbanisme, les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et appartenant aux catégories figurant sur la liste – un arrêté du ministre chargé de l'urbanisme fixe la légende des différentes servitudes d'utilité publique ».

Ces éléments sont cartographiés sur un plan intitulé *Plan des servitudes* comportant l'état ci-dessous.

Commune de Bailleau-le-Pin			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
EL7 : Alignements	RD 28/2 RD 129/3 RD 131 RD 343/8 Houville RD 343/8 Romilly RD 352/3 Harville RD 6/6 RD 28/2 RD 131/5 RD 131/5 RD 921	17/02/1989 28/04/1894 22/07/1859 24/09/1898 26/01/1895 24/12/1891 31/07/1897 04/03/1856 31/07/1897 19/08/1897 28/11/1855	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
PT2 : Servitudes radioélectriques	-Station radioélectrique de Marchéville -Liaison hertzienne : Chartres / Illiers-Combray	09/03/1970 06/02/1989	FT-UPR/Val de Loire 18-22 av de la République 37 700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS
T1 : Chemins de fer	Chartres / Courtalain Chartres / Courtalain passage à niveau n°18		SNCF – Délégation Territoriale Immobilière Pôle Pilotage des Actifs 7, Rue du Delta 75 009 PARIS
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex

Commune de Billancelles			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
EL7 : Alignements	RD 345 La Noëlle RD 1/5 Billancelles RD 1/5 Guimonvilliers RD 1/5 Mandres RD 342 Méraubry	23/06/1893 15/04/1874 02/10/1863 17/10/1867 24/09/1892	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
I3 : Canalisation Gaz	DN 900 mm Cherre / Beynes DN 80 mm Pontgouin / Courville	05/03/1980 AM-001 du 04/06/2004 12/01/2017	GRT gaz 08, avenue Eugène Varlin 76 121 LE GRAND QUEVILLY

PT1 : Servitudes radioélectriques	Centre de réception de Favières PT1 28014701 PT1 28014702	06/03/1998	Armée de Terre Etat major Région Terre Nord ouest Bureau stationnement infrastructure BP 20 35 998 RENNES ARMEES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex

Commune de Blandainville			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
EL7 : Alignements	RD 108 Blandainville RD 149 Blandainville RD 149/6 Prétouville RD 108 Petit Chesnay RD 108/5 Petit Chesnay RD 108/5 Grand Chesnay (déclassement prévu ultérieurement) RD 352/3 Harville (commune avec Magny et Bailleul-le-Pin)	26/10/1864 31/07/1897 23/05/1888 30/12/1893 02/02/1891 24/12/1891	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
I3 Gaz et I4 Electricité : Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements – Electricité et gaz	I3 : DN 200 mm Illiers Combray / Vitray en Beauce I4 : Ligne 90 kV Brou / Chaunay	04/06/2004 12/01/2017	GRT gaz – Région Val de Seine Agence Normandie – département réseau Rouen 08, avenue Eugène Varlin – BP 132 76 121 LE GRAND QUEVILLY RTE – transport électricité Groupe d'exploitation Sologne 21, Rue Pierre et Marie Curie 45 143 SAINT-JEAN DE LA RUEILLE
PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Faisceau hertzien : Châteaudun Camp / Favières le Gibet	06/01/1984	Armée de Terre Etat major Région Terre Nord ouest Bureau stationnement infrastructure BP 20 35 998 RENNES ARMEES
PT3 : Télécommunications	Chartres / Illiers Illiers / Entreprise		ORANGE – Unité Pilotage Réseau ouest Relations collectivités locales BP 30508 37 205 TOURS Cedex 3
T1 : Voies ferrées	Chartres / Courtalain		SNCF – Délégation Territoriale Immobilière Pôle Pilotage des Actifs 7, Rue du Delta 75 009 PARIS
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex

Commune de Cernay			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AC1 : Monuments historiques	Monuments situés sur la commune de Villebon et débordant sur Cernay : Château Colombier du château	05/03/1927 06/10/1981	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine Cité administrative, 15 place de la République BP 80527 – 28 000 CHARTRES
EL7 : Alignements	RD 23/6 RD 23 RD 23 (non opposable)	24/03/1893 24/03/1893 07/02/1856	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
PT1 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Station hertzienne de Marchéville	09/03/1970	FT-UPR/Val de Loire 18-22 av de la République 37 700 SAINT PIERRE DES CORPS
PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Station radioélectrique de Marchéville Faisceau hertzien Courville / Illiers	25/03/1970 21/03/1990	FT-UPR/Val de Loire 18-22 av de la République 37 700 SAINT PIERRE DES CORPS
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex

Commune de Charonville			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AC1 : Monuments historiques	Domaine de Quincampoix : commune de Charonville	01/01/1889	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine Cité administrative, 15 place de la République

			BP 80527 – 28 000 CHARTRES
EL7 : Alignements	RD 108 Charonville RD 124 Charonville RD 124 Ecurolles RD 154 Ecurolles	15/10/1864 23/02/1869 14/10/1869 29/05/1891	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
I4 : Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements - Electricité	Ligne 90 kV Brou / Chaunay		RTE – transport électricité Groupe d'exploitation Sologne 21, Rue Pierre et Marie Curie 45 143 SAINT-JEAN DE LA RUELLE

Commune de Les Châtelliers-Notre-Dame

<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
EL7 : Alignements	RD 30/2 Les Châtelliers-Notre-Dame RD 352/1 Les Châtelliers-Notre-Dame RD 352/1 Le Frou RD 129 Fausserville RD 126 Les Rouvrais RD 352/2 Fausserville	27/06/1981 29/05/1891 02/02/1891 20/05/1897 20/05/1897 20/05/1897	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
AS1 : Périmètres de protection des eaux potables et minérales	Puits de captage au lieu-dit Les Bruyères situé sur la commune de Marchéville Puits de captage Le Frou	DUP du 11/10/2013 DUP du 14/10/2013	Communauté de Communes Entre Beauce et Perche 2, Rue du Pavillon 28 120 ILLIERS-COMBRAY
PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Liaisons hertziennes Paris / Rennes – Marchéville / Céton Courville / Illiers	01/02/1974 21/03/1990	FT-UPR/Val de Loire 18-22 av de la République 37 700 SAINT PIERRE DES CORPS
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex

Commune de Chuisnes

<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AS1 : Eaux potables	Bois des Fourches et Bois du Monil lieu-dit Bois du Monil à Chuisnes et lieu-dit Chèvre Pendue à Landelles La vallée du Pluvignon à Landelles	Arrêté n°2006-0472 du 09/05/2006 Arrêté n°2009-0418 du 09/06/2009	SITIREP de Courville Mairie 28 190 SAINT-ARNOULT-DES-BOIS SIPEP du Thymerais Mairie 28 170 MAILLEBOIS
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
EL7 : Alignements	RD 108 Chuisnes RD 103 Chuisnes	18/05/1897 18/05/1897	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
I3 Gaz et I4 Electricité : Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements – Electricité et gaz	I3 : Artère de Beauce DN 900 Chere / Beynes I4 : Ligne 90 kV Courville / La Loupe Ligne 90 kV La Loupe / Phelibon (sur supports communs)	04/06/2004 12/01/2017	GRT gaz – Région Val de Seine Agence Normandie – département réseau Rouen 08, avenue Eugène Varlin – BP 132 76 121 LE GRAND QUEVILLY RTE – transport électricité Groupe d'exploitation Sologne 21, Rue Pierre et Marie Curie 45 143 SAINT-JEAN DE LA RUELLE
PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Liaisons hertziennes Courville / Illiers	21/03/1990	France TELECOM SDR/IR 9 avenue Marie Curie BP 356 37 703 LA VILLE AUX DAMES Cedex
PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications	GD31.02.2		ORANGE – Unité Pilotage Réseau ouest Relations collectivités locales BP 30508 37 205 TOURS Cedex 3
T1 : Voies ferrées	Paris Montparnasse / Brest (tronçon Chartres / Le Mans)		SNCF – Délégation Territoriale Immobilière Pôle Pilotage des Actifs 7, Rue du Delta 75 009 PARIS

Commune de Courville-sur-Eure			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AC1 : Monuments historiques	Eglise Saint-Pierre Eolienne Bollée Porte de l'Hôpital Périmètre de protection modifié (PPM)	13/07/1907 02/04/1993 08/06/1920 10/05/2005	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine Cité administrative, 15 place de la République BP 80527 – 28 000 CHARTRES
EL7 : Alignements	RD 920 +23/9 +23 RD 139/10 RD 343/6 Lancey RD 114 RD 139/11 RD 103	27/09/1853 25/09/1891 27/09/1894 27/09/1894 27/09/1894 24/05/1889	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
I3 Gaz et I4 Electricité : Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements – Electricité et gaz		12/01/2017	GRT gaz – Région Val de Seine Agence Normandie – département réseau Rouen 08, avenue Eugène Varlin – BP 132 76 121 LE GRAND QUEVILLY RTE – transport électricité Groupe d'exploitation Sologne 21, Rue Pierre et Marie Curie 45 143 SAINT-JEAN DE LA RUEILLE
IN1 : Cimetières	Cimetière de Courville	21/02/1986	Commune de Courville-sur-Eure
PM1 : Risques naturels	Application de l'article R111.3 du Code de l'urbanisme	23/05/1990	DDT 28 SGREB 17, place de la République 28 019 CHARTRES Cedex
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Centre radioélectrique de Courville Liaison hertzienne : Courville / Illiers Faisceau hertzien Châteaudun Camp / Favières le Gibet Code armée PT2 280147	21/03/1990 21/03/1990 26/01/1984	FT-UPR/Val de Loire 18-22 av de la République 37 700 SAINT PIERRE DES CORPS Armée de Terre Etat major Région Terre Nord ouest Bureau stationnement infrastructure BP 20 35 998 RENNES ARMEES
PT3 : Réseaux de télécommunications			ORANGE – Unité Pilotage Réseau ouest Relations collectivités locales BP 30508 37 205 TOURS Cedex 3
T1 : Voies ferrées	Paris / Brest		SNCF – Délégation Territoriale Immobilière Pôle Pilotage des Actifs 7, Rue du Delta 75 009 PARIS

Commune d'Epeautrolles			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
EL7 : Alignements	RD 124 RD 108/4 RD 108/4 RD 124 RD 12	01/04/1856 23/05/1888 17/10/1867 04/03/1856 28/04/1894	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
I3 Gaz et I4 Electricité : Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements – Electricité et gaz	I3 : Illiers / Vitray en Beauce – DN 200 mm I4 : Ligne 90 kV Brou / Chaunay	04/06/2004 11/02/2016	GRT gaz – Région Val de Seine Agence Normandie – département réseau Rouen 08, avenue Eugène Varlin – BP 132 76 121 LE GRAND QUEVILLY RTE – transport électricité Groupe d'exploitation Sologne 21, Rue Pierre et Marie Curie 45 143 SAINT-JEAN DE LA RUEILLE

Commune d'Ermenonville-la-Petite			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
EL7 : Alignements	RD 12 RD 144	16/04/1863 02/02/1891	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau

			28 000 CHARTRES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex

Commune de Fontaine-la-Guyon			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
EL7 : Alignements	RD 24 Orébin RD 121/5 RD 24/4 RD 24/4 Flonville RD 148/2	14/01/183 → 29/01/1955 29/09/1900 28/06/1861 22/12/1858 28/04/1894	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Faisceau hertzien : Favières / Ver les Chartres Code armée PT2 28040306	02/06/2000	Armée de Terre Etat major Région Terre Nord ouest Bureau stationnement infrastructure BP 20 35 998 RENNES ARMEES
PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications	Câble RG 28560 Câble RG 28107 Câble RG 28829 Câble GD 31.02.2		ORANGE – Unité Pilotage Réseau ouest Relations collectivités locales BP 30508 37 205 TOURS Cedex 3
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
T1 : Voies ferrées	Ligne Paris / Brest		SNCF – Délégation Territoriale Immobilière Pôle Pilotage des Actifs 7, Rue du Delta 75 009 PARIS

Commune de Le Favril			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AC1 : Monuments historiques	Périmètre de protection du château de la Rivière	18/04/2013	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine Cité administrative, 15 place de la République BP 80527 – 28 000 CHARTRES
PT3 : Réseaux de télécommunications			ORANGE – Unité Pilotage Réseau ouest Relations collectivités locales BP 30508 37 205 TOURS Cedex 3
EL7 : Alignements	RD 347/7 La Durie RD 103 Le Boulay RD 103 Croix Blanche et Pissoterie RD 103 Le Favril RD 103 La Hussonnière	31/07/1897 26/10/1887 07/04/1891 31/07/1897 26/03/1890	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
I3 Electricité : Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements – Electricité	I4 : Ligne 2 x 90 kV Courville / La Loupe 31 et La Loupe / Phélibon 32		RTE – transport électricité Groupe d'exploitation Sologne 21, Rue Pierre et Marie Curie 45 143 SAINT-JEAN DE LA RUEILLE
T1 : Voies ferrées	Ligne Paris / Brest		SNCF – Délégation Territoriale Immobilière Pôle Pilotage des Actifs 7, Rue du Delta 75 009 PARIS

Commune de Le Friaize			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
EL7 : Alignements	RD 128 RD 346 RD 346/11	22/09/1868 31/03/1898 25/09/1897	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
I3 Gaz : Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements – Gaz	I3 : Chéré / Beynes – DN 900 mm	05/03/1980	GRT gaz – Région Val de Seine Agence Normandie – département réseau Rouen 08, avenue Eugène Varlin – BP 132 76 121 LE GRAND QUEVILLY
PT3 : Câble souterrains des	RG 31 Paris-Le Mans		ORANGE – Unité Pilotage Réseau ouest

télécommunications			Relations collectivités locales BP 30508 37 205 TOURS Cedex 3
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex

Commune de Fruncé			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AC1 : Monuments historiques	Monuments à Villebon dont la servitude déborde sur le territoire communal de Fruncé Colombier du château Château – façades – toitures - chapelle	06/10/1981 05/03/1927	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine Cité administrative, 15 place de la République BP 80527 – 28 000 CHARTRES
AS1 : Eaux potables	Captage route de la Crapotière abandonné	DUP non abrogée	Agence Régionale de Santé (ARS) Centre Délégation territoriale d'Eure-et-Loir Pôle santé publique et environnementale 15, Place de la République 28 000 CHARTRES
EL7 : Alignements	RD 108 et 108/1 Fruncé RD 345/4 Fruncé RD 30 Villeneuve RD 344 La Heuze RD 344/1 La Heuze RD 345/4 La Crapotière RD 346 Puits RD 108 Bottin	07/07/1876 30/09/1893 14/11/1872 24/09/1898 25/06/1898 28/04/1894 26/05/1893 26/09/1898	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Faisceau hertzien : Courville / Illiers Champrond en Gâtines / Le Coudray hôpital	21/03/1990 14/09/2007	France TELECOM 9, avenue Marie Curie 37 703 LA-VILLE-AUX-DAMES Monsieur le Préfet / SZSIC 85, Cours Dupré de Saint Maur – BP 33 33 028 BORDEAUX Cedex
PT3 : Réseaux de télécommunications	FO 302.04 – Tronçon 4 – Chartres / Nogent le Rotrou	06/04/1990	ORANGE – Unité Pilotage Réseau ouest Relations collectivités locales BP 30508 37 205 TOURS Cedex 3
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex

Commune d'Illiers-Combray			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AC1 : Monuments historiques	Monument sur la commune de Saint-Eman – Périmètre débordant sur le territoire d'Illiers Portail de l'Eglise Monuments sur la commune d'Illiers : Pavillon d'entrée de l'ancien château Eglise Saint-Jacques Façades et toitures du manoir de Mirougrain	27/01/1928 22/03/1930 13/04/1907 28/07/1977	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine Cité administrative, 15 place de la République BP 80527 – 28 000 CHARTRES
AC2 : Sites naturels et urbains	Promenade de la Citadelle Abords du Pré Catelan Pré Catelan Jardin du Pré Catelan Maison dite de tante Léonie et son jardin	24/01/1934 09/01/1973 12/12/1946 09/03/1999 19/10/1961	DREAL Centre 5 av Buffon BP 6407 45 064 ORLEANS Cedex2
AC4 : SPR-AVAP	AVAP d'Illiers Combray	17/12/2018	
AS1 : Captage eaux potables	Lieu-dit La Poulinière	06/12/2000	ARS 15, Place de la République 28 000 CHARTRES
EL7 : Alignements	RD 12 Prétouville RD 23 Les Perruches RD 126 Les Dauffrais RD 149 Tansonville RD 149/3 Mesliers RD 154 Le Petit Grand Bois RD 352 Les Dauffrais RD 352/1 Guignonville	29/10/1893 26/09/1890 30/12/1941 20/05/1897 25/09/1891 28/04/1894 20/05/1897 28/09/1895	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
I3 Gaz et I4 Electricité : Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements – Electricité et gaz	I3 : Champrond en Gâtines / Illiers Combray – DN 200 mm		GRT gaz – Région Val de Seine Agence Normandie – département réseau Rouen 08, avenue Eugène Varlin – BP 132

	I4 : Ligne 90 kV Brou / Chaunay		76 121 LE GRAND QUEVILLY RTE – transport électricité Groupe d'exploitation Sologne 21, Rue Pierre et Marie Curie 45 143 SAINT-JEAN DE LA RUEILLE
PM2 : Installation classée	Ancien site d'exploitation de la société IBP France	AP du 29/11/2013	
IN1 : Cimetières	Cimetière d'Illiers-Combray	21/02/1986	Commune d'Illiers-Combray
PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Faisceau hertzien : Châteaudun Camp / Favières le Gibet Code armée PT2 280147 Faisceaux hertziens : Courville / Illiers n°0280220017 Courville / Illiers n°0280220010 Station radioélectrique : Illiers n°0280220017	26/01/1984 21/03/1990 06/02/1989 06/02/1989 et 21/03/1990	Armée de Terre Etat major Région Terre Nord ouest Bureau stationnement infrastructure BP 20 35 998 RENNES ARMEES France TELECOM 9, avenue Marie Curie 37 703 LA-VILLE-AUX-DAMES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
T1 : Voies ferrées	Ligne Chartres / Courtalain		SNCF – Délégation Territoriale Immobilière Pôle Pilotage des Actifs 7, Rue du Delta 75 009 PARIS Et RFF – Immeuble Séquana I 87-89 quai Panhard et Lavassor 75 013 PARIS

Commune de Landelles			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AS1 : Puits de captage d'eau potable	Captage La Vallée de Pluvignon Captage Le bois de la Fourche	09/06/2009 06/05/2006	ARS 15, Place de la République 28 000 CHARTRES
EL7 : Alignements	RD 103 Châtillon RD 347/1 Landelles RD 920 Landelles RD 345 La Grande Planche RD 345 Châtillon RD 345 La Chèvre Pendue RD 345 Landelles	30/09/1893 28/04/1894 12/02/1872 30/12/1893 30/09/1893 25/09/1891 28/04/1894	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
PT3 : Réseaux de télécommunications			ORANGE – Unité Pilotage Réseau ouest Relations collectivités locales BP 30508 37 205 TOURS Cedex 3
I3 Gaz et I4 Electricité : Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements	I3 : Canalisation DN 900 mm, Cherré / Beynes – artère de Beauce Canalisation DN 80 mm, Antenne de Courville I4 : Ligne HT 2 x 90 kV Courville / La Loupe 31 et La Loupe / Phélibon 32	12/01/2016	GRT gaz – Région Val de Seine Agence Normandie – département réseau Rouen 08, avenue Eugène Varlin – BP 132 76 121 LE GRAND QUEVILLY RTE – transport électricité Groupe d'exploitation Sologne 21, Rue Pierre et Marie Curie 45 143 SAINT-JEAN DE LA RUEILLE
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
T1 : Voies ferrées	Ligne Paris / Brest		SNCF – Délégation Territoriale Immobilière Pôle Pilotage des Actifs 7, Rue du Delta 75 009 PARIS

Commune de Magny			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
EL7 : Alignements	RD 30/2 RD 30/2 RD 108 RD 149/3 RD 149/5 RD 108/3 Mousseaux RD 129/2 Bienfol RD 149/3 Bienfol RD 149/5 Bréchainville RD 352/3 Harville	11/04/1856 29/03/1856 14/08/1865 20/05/1897 20/05/1897 20/09/1896 25/06/1890 31/10/1890 24/12/1891 24/12/1891	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES

PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Faisceaux hertziens : Courville / Illiers n°0280220017 Chartres / Illiers n°0280220010	21/03/1990 06/02/1989	France TELECOM 9, avenue Marie Curie 37 703 LA-VILLE-AUX-DAMES
PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	Station radioélectrique : Marchéville n°028020001 Liaisons hertziennes Châteaudun Camp / Favières le Gibet Code armée 28014703	25/03/1970 26/01/1984	Armée de Terre Etat-major Région Terre Nord-ouest Bureau stationnement infrastructure BP 20 35 998 RENNES ARMEES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
T1 : Voies ferrées	Ligne Paris / Brest		SNCF – Délégation Territoriale Immobilière Pôle Pilotage des Actifs 7, Rue du Delta 75 009 PARIS

Commune de Marchéville			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AS1 : Conservation des eaux	Puits de captage au lieu-dit Les Bruyères	DUP du 11/10/2013	CCEB&P 2, Rue du Pavillon 28 120 ILLIERS-COMBRAY
EL7 : Alignements	RD 108 Marchéville RD 108/2 Marchéville RD 129 Marchéville RD 23 Le Breuil RD 30/2 Le Breuil RD 129 Biheux RD 23/5 Le Breuil RD 23/5 Buglou RD 23 Le Petit Meslay	19/10/1863 23/05/1888 20/03/1883 07/04/1891 01/04/1856 20/05/1897 07/04/1891 07/04/1891 07/02/1856	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Liaisons hertziennes Châteaudun Camp / Favières le Gibet Code armée 28014703 Paris / Rennes – tronçon Marchéville / Céton n°0610200002 Courville / Illiers n°0280220017	26/01/1984 01/02/1974 21/03/1990	France TELECOM 9, avenue Marie Curie 37 703 LA-VILLE-AUX-DAMES France TELECOM 4, Rue Escadrille Lafayette 31 706 BLAGNAC Cedex
PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	Station radioélectrique : Marchéville n°028020001	25/03/1970	Armée de Terre Etat-major Région Terre Nord-ouest Bureau stationnement infrastructure BP 20 35 998 RENNES ARMEES

Commune de Méréglise			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AC1 : Monuments historiques	Château, façades et toitures des deux châtelets	31/12/2001	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine Cité administrative, 15 place de la République BP 80527 – 28 000 CHARTRES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
EL7 : Alignements	RD 922 RD 126	02/07/1856 25/09/1897	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES

Commune de Montigny-le-Chartif			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AS1 : Conservation des eaux	Forage Le Boulay	24/07/2008	Commune de Montigny-le-Chartif
EL7 : Alignements	RD 369 RD 369 RD 369 RD 369/3 RD 922 RD 128	20/05/1897 25/05/1889 25/09/1891 25/09/1891 29/08/1853 26/06/1878	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration

			Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Faisceau hertzien : Dampierre sous Brou Paris-Rennes	14/09/2007 01/02/1974	Armée de Terre Etat-major Région Terre Nord-ouest Bureau stationnement infrastructure BP 20 35 998 RENNES ARMEES

Commune de Mottereau			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
EL7 : Alignements	RD 126 RD 137 RD 137	24/05/1895 24/05/1895 16/05/1896	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
I3 Gaz et I4 Electricité : Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements – Electricité et gaz	DN 100 Illiers / Brou (gaz) 90 kV Brou / Chaunay (électricité)		GRT gaz – Région Val de Seine Agence Normandie – département réseau Rouen 08, avenue Eugène Varlin – BP 132 76 121 LE GRAND QUEVILLY RTE – transport électricité Groupe d'exploitation Sologne 21, Rue Pierre et Marie Curie 45 143 SAINT-JEAN DE LA RUELLE
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
T1 : Voies ferrées	Chartres / Courtalain		SNCF – Délégation Territoriale Immobilière Pôle Pilotage des Actifs 7, Rue du Delta 75 009 PARIS

Commune d'Orrouer			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AC1 : Monuments historiques	Château de Blanville, jardin à la française Château de Blanville (commune de Saint-Luperc), et ses dépendances	06/11/1969 06/11/1969	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine Cité administrative, 15 place de la République BP 80527 – 28 000 CHARTRES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
EL7 : Alignements	RD 343/8 Serez RD 121 Serez RD 344 Le Père RD 344 Jorand RD 344 La Heuze	23/12/1897 27/05/1892 14/06/1905 20/05/1897 24/09/1898	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
PT1 : Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Station radioélectrique : Marchéville n°028020001	25/03/1970	Armée de Terre Etat-major Région Terre Nord-ouest Bureau stationnement infrastructure BP 20 35 998 RENNES ARMEES
PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Station radioélectrique : Marchéville n°028020001 Liaison hertziennes : Châteaudun Camp / Favières le Gibet code armée PT228014703 Champrond en Gâtines / Le Coudray hôpital n°0280140013	25/03/1970 26/01/1984 14/09/2007	France TELECOM 9, avenue Marie Curie 37 703 LA-VILLE-AUX-DAMES Monsieur le Préfet / SZSIC 85, Cours Dupré de Saint Maur – BP 33 33 028 BORDEAUX Cedex
PT3 : Réseaux de télécommunications			ORANGE – Unité Pilotage Réseau ouest Relations collectivités locales BP 30508 37 205 TOURS Cedex 3

Commune de Pontgouin			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AC1 : Monuments historiques	Château de la Rivière Ecluses de Boizard (aqueduc de Pontgouin) Eléments du château de la Rivière (murs de soutènement, des douves sèches, les douves sèches, les façades et toitures des communs de l'aile Sud-Est, les façades et toitures de la tour Sud-Est, la plate-forme du château, le canal, les ponts et ponceaux, les allées plantées, les sols des cours, les jardins, et le par cet ses murs de clôture)	23/12/1987 21/05/1910 18/04/2013	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine Cité administrative, 15 place de la République BP 80527 – 28 000 CHARTRES

EL7 : Alignements	RD 30 et 30/1 RD 347/4 La Goupillière RD 1/5 Guimonvilliers RD 920	14/02/1855 31/07/1897 02/10/1863 14/08/1852	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
I3 Gaz : Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements – Gaz		05/03/1980 12/01/2017	GRT gaz – Région Val de Seine Agence Normandie – département réseau Rouen 08, avenue Eugène Varlin – BP 132 76 121 LE GRAND QUEVILLY
PT3 : Réseaux de télécommunications	Câbles RG 28847 et RG 28017		ORANGE – Unité Pilotage Réseau ouest Relations collectivités locales BP 30508 37 205 TOURS Cedex 3
T1 : Voies ferrées	Ligne Paris / Brest		SNCF – Délégation Territoriale Immobilière Pôle Pilotage des Actifs 7, Rue du Delta 75 009 PARIS

Commune de Saint-Arnoult-des-Bois			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
EL7 : Alignements	RD 344 Fleurfontaine RD 342 Rostys RD 139 RD 24 RD 1/5 RD 342 Besnez RD 342/1 Besnez	24/09/1892 02/02/1891 26/05/1894 29/12/1852 20/03/1861 30/09/1893 29/05/1902	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
I3 Gaz : Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements – Gaz		05/03/1980 12/01/2017	GRT gaz – Région Val de Seine Agence Normandie – département réseau Rouen 08, avenue Eugène Varlin – BP 132 76 121 LE GRAND QUEVILLY
PT1 : Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques d'émission contre les obstacles	Centre radioélectrique – Favières code armée PT128014702	06/03/1998	Armée de Terre Etat-major Région Terre Nord-ouest Bureau stationnement infrastructure BP 20 35 998 RENNES ARMEES
PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Centre radioélectrique – Favières code armée PT128014702 Faisceau hertzien : Favières / Ver lès Chartres n°0280513301 Favières / Châteaudun n°0280080001	12/04/1961 02/06/2000 26/01/1984	Armée de Terre Etat-major Région Terre Nord-ouest Bureau stationnement infrastructure BP 20 35 998 RENNES ARMEES Armée de l'air CASSIC Base aérienne 107 78 129 VELLISY-VILLAVOUBLAY AIR

Commune de Saint-Avit-les-Guespières			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AC1 : Monuments historiques	Monument situé sur la commune de Charonville dont le périmètre déborde sur Saint-Avit-les-Guespières – Domaine de Rabestan Dolmen de Quincampoix	17/02/1987 Liste de 1887	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine Cité administrative, 15 place de la République BP 80527 – 28 000 CHARTRES
EL7 : Alignements	RD 28/1 Saint-Avit RD 137 La Métaireie RD 149 Eguilly RD 149/10 La Charrière RD 149/10 Montfoulon RD 941 La Billanche	10/10/1866 28/04/1894 20/05/1897 27/11/1891 27/06/1891 20/05/1897	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Liaison hertzienne : Châteaudun Camp / Favières le Gibet code armée PT228014703	26/01/1984	Armée de Terre Etat-major Région Terre Nord-ouest Bureau stationnement infrastructure BP 20 35 998 RENNES ARMEES

Commune de Saint-Denis-des-Puits			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AS1 : Conservation des eaux	Puits de captage au lieu-dit La Perrière	DUP du 03/04/2015	CCEB&P 2, Rue du Pavillon 28 120 ILLIERS-COMBRAY
AC1 : Monuments historiques	Château Colombier du château	05/03/1927 06/10/1981	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine Cité administrative, 15 place de la République BP 80527 – 28 000 CHARTRES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
EL7 : Alignements	RD 346 Fruncé RD 143 et 30 Saint-Denis	26/05/1983 08/01/1861	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES

Commune de Saint-Eman			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AC1 : Monuments historiques	Porche de l'église	27/01/1928	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine Cité administrative, 15 place de la République BP 80527 – 28 000 CHARTRES
AC4 : SPR-AVAP	AVAP d'Illiers Combray	17/12/2018	
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
EL7 : Alignements	RD 126/10	31/10/1890	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES

Commune de Saint-Germain-le-Gaillard			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
EL7 : Alignements	RD 344/2 Plessis-Franc RD 344/2 RD 344 Plessis-Fèvre RD 131 RD 125/2 RD 125/2 Le Charmois RD 344 Le Tartre	23/07/1898 28/04/1894 23/12/1892 26/03/1855 24/05/1889 04/04/1883 21/06/1892	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Faisceau hertzien : Châteaudun Camp / Favières le Gibet code armée PT228014703 Liaison hertzienne : Courville / Illiers n°0280220017	26/01/1984 21/03/1990	Armée de Terre Etat-major Région Terre Nord-ouest Bureau stationnement infrastructure BP 20 35 998 RENNES ARMEES France TELECOM 9, avenue Marie Curie 37 703 LA-VILLE-AUX-DAMES
PT3 : Réseaux de télécommunications			ORANGE – Unité Pilotage Réseau ouest Relations collectivités locales BP 30508 37 205 TOURS Cedex 3

Commune de Saint-Lupercé			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AC1 : Monuments historiques	Château de Blanville et ses dépendances	06/11/1969	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine Cité administrative, 15 place de la République BP 80527 – 28 000 CHARTRES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
EL7 : Alignements	RD 114 Saint-Lupercé / Hartencourt RD 114 Hartencourt	18/05/1887 18/05/1887	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau

	RD 114 Loulappe RD 114/1 Saint-Luperce RD 121 Saint-Luperce RD 121 Hartencourt RD 121 et 114 Hartencourt RD 125/2 Loulappe RD 343/5 Loulappe	27/05/1892 18/05/1887 15/04/1885 30/09/1893 01/04/1856 21/06/1892 21/06/1892	28 000 CHARTRES
I4 Electricité : Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements – Electricité	Lignes électriques HTB 2x90 kV Chaunay / Courville 31-32		RTE – transport électricité Groupe d'exploitation Sologne 21, Rue Pierre et Marie Curie 45 143 SAINT-JEAN DE LA RUELLE
PM1 : Risques naturels	PPRI : Rivière de l'Eure	22/01/1991	DDT 28 SGREB 17, place de la République 28 019 CHARTRES Cedex
T1 : Voies ferrées	Ligne Paris / Brest		SNCF – Délégation Territoriale Immobilière Pôle Pilotage des Actifs 7, Rue du Delta 75 009 PARIS

Commune de Le Thieulin			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AS1 : Conservation des eaux	Forage de Villemaigre Forage de Le Buisson	DUP du 03/04/2015	CCEB&P 2, Rue du Pavillon 28 120 ILLIERS-COMBRAY
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
EL7 : Alignements	RD 128 Le Thieulin RD 139 Le Thieulin RD 346 La Chapelle	14/02/1855 31/07/1897 18/05/1887 18/05/1887 27/05/1892 18/05/1887 15/04/1885 30/09/1893 01/04/1856 21/06/1892 21/06/1892	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
I3 Gaz : Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements – Gaz	I3 : Artère de Beauce – La Ferté Bernard / Beynes		GRT gaz – Région Val de Seine Agence Normandie – département réseau Rouen 08, avenue Eugène Varlin – BP 132 76 121 LE GRAND QUEVILLY
PT1 : Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques d'émission contre les obstacles	Station hertzienne : Champrond en Gâtines n°0280140013	06/03/1998	Monsieur le Préfet de la zone de Défense Ouest SZSIC 2, Place Sainte Méline – CS 96417 35 064 RENNES Cedex
PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Faisceau hertzien : Champrond en Gâtines / Le Coudra hôpital n°0280140013		Monsieur le Préfet de la zone de Défense Ouest SZSIC 2, Place Sainte Méline – CS 96417 35 064 RENNES Cedex
PT3 : Réseaux de télécommunications	FO 302-4 Tronçon n°4 – Nogent le Rotrou / Chartres		ORANGE – Unité Pilotage Réseau ouest Relations collectivités locales BP 30508 37 205 TOURS Cedex 3

Commune de Vieuvicq			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AC1 : Monuments historiques	Château, façades, toitures des deux châtelets à Méréglise	31/12/2001	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine Cité administrative, 15 place de la République BP 80527 – 28 000 CHARTRES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
EL7 : Alignements	RD 124 Vieuvicq	27/05/1879	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES
I3 Gaz et I4 Electricité : Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements – Electricité et	I3 : Illiers / Brou DN 100 mm I4 : Ligne 90 kV Brou / Chaunay	12/01/2017	GRT gaz – Région Val de Seine Agence Normandie – département réseau Rouen

gaz			08, avenue Eugène Varlin – BP 132 76 121 LE GRAND QUEVILLY RTE – transport électricité Groupe d'exploitation Sologne 21, Rue Pierre et Marie Curie 45 143 SAINT-JEAN DE LA RUE LLE
T1 : Voies ferrées	Ligne Chartres / Courtalain		SNCF – Délégation Territoriale Immobilière Pôle Pilotage des Actifs 7, Rue du Delta 75 009 PARIS

Commune de Villebon			
<u>Nature de la servitude</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Date de l'acte administratif</u>	<u>Gestionnaire</u>
AC1 : Monuments historiques	Colombier du château Château, façades, toitures, chapelle	06/01/1981 05/03/1927	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine Cité administrative, 15 place de la République BP 80527 – 28 000 CHARTRES
T7 : Relations aériennes	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44 343 BOUGUENNAIS Cedex
EL7 : Alignements	RD 143 RD 345/3	05/06/1855 27/05/1892	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir Esplanade Martial Taugourdeau 28 000 CHARTRES